



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 mai 2018

L'initiative sur la justice est lancée

L'initiative populaire fédérale «Désignation des juges fédéraux par tirage au sort» (initiative sur la justice) a été lancée à Berne. Le comité d'initiative veut faire en sorte que les juges fédéraux soient désignés sur la base, non plus de leurs cartes de parti, mais uniquement de leurs qualifications professionnelles et personnelles.

Grâce à cette initiative lancée par la Stiftung für faire Prozesse, la séparation prévue par la Constitution fédérale entre le pouvoir des juges (pouvoir judiciaire), celui du législateur (pouvoir législatif) et celui de l'exécutif (pouvoir exécutif) doit être mise en œuvre de manière conséquente dans la pratique.

Aujourd'hui, un vaste réseau politique de relations se trouve en toile de fond de l'élection des juges. Pour être élu(e) juge fédéral, il faut de facto être membre d'un parti politique et avoir de bonnes relations avec des décideurs politiques. Ce réseau de relations et de dépendances subsiste après l'élection des juges au Tribunal fédéral. Selon Adrian Gasser, président de la Stiftung für faire Prozesse, «cela permet de contourner l'indépendance des tribunaux et la séparation des pouvoirs. Je trouve choquant et inacceptable que les juges fédéraux appartiennent à une "classe politique"».

L'initiative doit permettre à des juristes indépendants, et non plus seulement aux personnes désignées par les partis représentés à l'Assemblée fédérale, de devenir juges fédéraux. Comme le dit en effet Karin Stadelmann, spécialiste en sciences de l'éducation, aujourd'hui, «les candidatures indépendantes n'ont pratiquement aucune chance d'aboutir». Adrian Gasser, étudiant en sciences politiques à l'Université de Lausanne, évoque dans ce contexte le fait que la jeune génération, en particulier, s'engage moins dans le cadre de partis et s'investit dans les réseaux sociaux et les médias.

Les juristes doivent pouvoir devenir juges fédéraux grâce à leurs seules qualifications, même s'ils n'ont pas de réseau politique. Et, dans cette fonction, même s'ils ont pris des décisions gênantes, ils ne doivent pas en craindre les conséquences.

L'initiative *Désignation des juges fédéraux par tirage au sort* permet d'atteindre ces objectifs. En effet, selon le politologue Nenad Stojanović, «le tirage au sort est une procédure de sélection plus démocratique que l'élection car il permet de garantir que toutes les personnes qualifiées aient les mêmes chances».

Le tirage au sort est équitable et assure l'indépendance du Tribunal fédéral à l'égard des pouvoirs législatif et exécutif ainsi que des forces politiques qui s'y exercent. Pour l'économiste Markus Schärli, «la séparation des pouvoirs est le fondement de notre démocratie. L'initiative sur la justice renforce ce fondement et accroît la confiance en la justice». L'adoption de l'initiative doit en effet permettre aux candidates et aux candidats aux postes de juges fédéraux de n'être admis aux tirages au sort que sur la base de leurs aptitudes professionnelles et personnelles.

L'initiative demande en outre que les juges fédéraux soient désignés jusqu'à leur retraite, afin que le Parlement ne puisse pas exercer de pressions politiques sur la justice par des menaces de révocation.

Le comité d'initiative est convaincu que la nouvelle procédure permettra de séparer nettement mieux les pouvoirs et d'améliorer considérablement la jurisprudence.

Remarque: toutes les citations émanent de membres du comité d'initiative.